

Quels sont les éléments formant le prix de l'eau ?

Le prix de l'eau est formé de 3 composantes :

- la part revenant à la CCOM permettant le fonctionnement du service de la Régie communautaire et le financement des investissements,
- les redevances des agences de l'eau (AE Rhône-Méditerranée-Corse ou AE Seine-Normandie selon les communes) perçues par la CCOM mais intégralement reversées à l'agence de l'eau de référence de chaque commune, (voir au dos de la facture, 0,3671 € TTC/m³ pour RMC et 0,4705 € TTC/m³ pour SN)
- la TVA au taux actuel de 5,5 %.

Chaque année, la CCOM facture l'eau par semestre, à terme échu.

La première facture est émise à la fin du premier semestre, après la relève générale et effective des compteurs (index réel). Elle est reçue en juillet /août.

La seconde facture est émise fin décembre. Elle est aujourd'hui calculée sur l'index du compteur « estimé ». Elle est reçue en février.

Quelle part revient à la CCOM pour le fonctionnement de la Régie et les investissements sur les réseaux

« L'eau paie l'eau »

Chaque semestre, la part du prix revenant à la CCOM est facturée en deux éléments : l'abonnement et le prix de consommation au m³.

1- L'abonnement est forfaitaire (93,895 € TTC par an) et unique pour les 29 communes¹ desservies par la Régie de l'eau. Il représente le coût de l'accès au service public de la distribution de l'eau.

2- Le prix de consommation au m³ est actuellement différent entre, d'une part, les vingt-deux communes (Vallée de l'Ouche et communes anciennement en régies communales locales), d'autre part les sept communes de l'ex-syndicat des eaux de Drée (SIED).

Ce prix est de 1,796 € TTC/m³ (1,702 € HT) pour le groupe des 22 communes et de 3,182 € TTC/m³ (3,016 € HT) pour les 7 autres communes. Le prix de 3,182 €, nettement plus important, résulte de très lourds investissements réalisés en 2008 pour la création de l'usine d'ultrafiltration de Drée traitant les volumes d'eaux issus de la source de Morcueil (située à Fleurey/Ouche, propriété de Dijon Métropole, gérée par ODIVEA).

¹ Ne sont pas concernés par cette note les abonnés des communes de Blaisy-Haut, Montoillot et Echannay rattachées historiquement à deux syndicats des eaux extérieurs au territoire de la CCOM.

La CCOM a pris à son compte la gestion directe du service public de l'eau potable le 1er janvier 2021

Cette prise en main de la gestion directe des réseaux, du captage au traitement jusqu'à la distribution, traduit la volonté de notre Collectivité de maîtriser pleinement et en responsabilité tous les aspects de l'eau potable, ressource naturelle d'intérêt collectif.

En acquérant la connaissance indispensable des canalisations et de leurs réseaux, des usines de traitement et des équipements connexes, la CCOM est aujourd'hui en mesure de décider et de planifier ses interventions de rénovation et de renouvellement dans une optique de gestion patrimoniale, et donc durable, de la ressource en eau.

La CCOM dispose aujourd'hui d'un schéma directeur de l'eau

Ce schéma propose un programme pluriannuel de travaux, 2024-2038, pour sécuriser la qualité de l'eau, sa quantité disponible en période d'étiage et sa distribution dans les 29 communes desservies.

Un audit complet des installations a été confié à un bureau d'études spécialisé (Artélia) sous la forme d'un *schéma directeur de l'eau*.

Les conclusions de cet important travail ont été communiquées le 22 mars 2023.

La présentation synthétique du rapport d'études est disponible sur le site internet de la CCOM « ouche-montagne.fr », rubrique eau potable.

Le Conseil communautaire a formellement adopté ce schéma directeur le 27 avril 2023. Le document constitue une ligne de conduite et la base de la politique de la CCOM pour la rénovation des équipements et des réseaux dans les 15 prochaines années.

C'est aujourd'hui un fait, nos réseaux très anciens, sont très dégradés et doivent être absolument remis en état de fonctionnement normal au plus vite, pour échapper aux risques permanents et avérés de rupture de la distribution d'une eau potable de qualité.

Les agents de la Régie interviennent depuis deux ans, fréquemment, en situation d'urgence sur les casses et les pannes.

Le schéma directeur propose donc un inventaire des travaux nécessaires de réparation ou de remplacement de chacun des organes des réseaux d'eau potable pour éviter de graves dysfonctionnements mettant en péril l'alimentation des abonnés, actuellement, à très court terme et à l'horizon 2038.

Par ailleurs, nous disposons dorénavant de propositions concrètes et chiffrées **d'interconnexions** pour la sécurisation de la distribution d'eau à l'échelle de toutes les communes du territoire, en période d'étiage à l'aune du changement climatique et complémentaiement des solutions d'amélioration de la sécurité sanitaire.

Les interventions sont décrites et chiffrées, avec un **ordre de priorité** compte tenu des enjeux quantitatifs et qualitatifs.

Ces propositions concernent :

- l'amélioration des critères de qualité de l'eau distribuée pour prévenir la santé humaine (taux de nitrates, de turbidité, de pesticides, d'antraquinone),
- le remplacement des conduites en commençant par les plus fuyardes ou à risques,
- l'éradication des derniers branchements en plomb,
- la sécurisation par interconnexion de communes isolées et de l'unité de distribution de la Vallée de l'Ouche actuellement en déficit quantitatif,
- la sécurisation et l'amélioration des ouvrages de captage de la ressource,
- les interventions sur les réservoirs,
- l'amélioration des stations de pompage,
- la poursuite du programme de renouvellement des compteurs de sectorisation et le déploiement définitif de la télégestion (contrôles électroniques à distance),
- la poursuite du programme général de renouvellement des anciens compteurs des abonnés.

L'enjeu est de limiter puis supprimer nos importantes dépenses d'interventions curatives pour anticiper et faire le choix d'une gestion préventive globalement plus efficace, moins risquée et moins onéreuse à terme.

Les investissements nécessaires à la mise en œuvre du schéma directeur

Les recettes et les dépenses

Le budget de l'eau est indépendant du budget général de la Communauté de Communes. Les dépenses liées au fonctionnement de la Régie ou aux travaux sont nécessairement financées par les recettes de l'eau, c'est-à-dire les factures payées par les abonnés, abondées par les subventions publiques liées aux investissements et par les emprunts.

L'eau paie l'eau

Le coût des investissements chiffrés par le schéma directeur est de l'ordre de 1,8 M€ HT par an, sur une période de 15 ans. Compte tenu des incertitudes, à ce stade de la réflexion, un taux d'aide publique de 20 % est retenu pour connaître notre reste à charge.

Le recours à l'emprunt

Le recours à des prêts de longue durée (30, 40 ans voire plus) permettra d'éviter de faire porter la charge des remboursements sur une seule génération.

L'appel, chaque année, à un emprunt de 1,8 M€ nous obligera évidemment aux paiements cumulés des annuités, soit :

- 89 000 € /an pour un prêt au taux de 3% sur 30 ans,
- 75 000 € /an pour un prêt au taux de 3% sur 40 ans.

L'impact de l'inflation

L'inflation, aujourd'hui significative (3 % dans nos simulations financières), doit également être prise en considération dans les dépenses de fonctionnement.

Le remboursement **des annuités d'emprunt et l'impact de l'inflation** sont des dépenses qui se répercuteront sur la facture d'eau. La hausse correspondante est estimée à + 0,282 € TTC/m³ et par an.

Le traitement comptable des amortissements (dotation aux investissements ou sanctuarisation) sera décidé chaque année par le Conseil Communautaire. Dans la deuxième hypothèse, l'impact supplémentaire sur le prix serait de + 0,120 € TTC/m³.

Ces données financières sur le prix de l'eau sont néanmoins maximales puisqu'elles ne prennent pas en compte le montant probable des aides publiques et leur évolution (au-delà du forfait de 20%) dans le contexte du tout récent *plan national d'action en faveur de la gestion de l'eau*.

Equilibre du budget et impact sur le prix de l'eau

Avant toute chose, notre situation comptable doit être saine pour convaincre les banques de nous prêter les sommes nécessaires à la mise en œuvre du programme pluriannuel de travaux du schéma directeur.

Les premières actions seront proposées annuellement, certaines étant lancées en 2023 et d'autres déjà dès 2022. Pour 2023, les dépenses augmenteront de 9%.

Cette augmentation, par rapport à 2022, résulte principalement du prix de l'électricité, du surcoût des réparations de fuites, des charges de personnel et de l'achat des pièces liées aux réparations nombreuses sur nos réseaux en fin de vie.

En gardant les deux tarifications actuelles, en deux ans seulement 2023 et 2024, notre réserve financière, pourtant indispensable pour pallier les imprévus d'exploitation, serait tout simplement ramenée à zéro.

Répondre à l'obligation légale de fixer un prix unique de l'eau sur les 29 communes de la CCOM desservies par la Régie de l'eau

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la CCOM, issue de la fusion des deux Communautés de Communes « Vallée de l'Ouche » et « Somberonnais », est dans l'obligation réglementaire d'assurer la convergence des deux tarifs initiaux de l'eau.

Aujourd'hui, le schéma directeur ne laisse plus de doute sur la nécessité de mobiliser des recettes d'exploitation (facturation de l'eau aux abonnés) au-delà de ce que le permettrait une simple égalité des tarifs au niveau de celui du SIED.

La recherche d'un point de convergence intermédiaire, comme cela avait été imaginé en 2020, en augmentant le prix sur l'ex-contrat DSP CCVO et baissant celui de l'ex SIED, s'avère aujourd'hui être une utopie.

Notre Communauté de Communes est aujourd'hui face au défi de transmettre aux générations futures un réseau de traitement et de distribution de l'eau potable en bon état de fonctionnement et sécurisé compte tenu des risques sanitaires et des tensions sur la ressource en eau, qui iront en s'aggravant inexorablement et dangereusement dans le contexte de changement climatique.

En pleine responsabilité, le Conseil communautaire a donc jugé indispensable, lors de sa réunion du 13 avril 2023, d'harmoniser, immédiatement, le prix de l'eau pour tous les usagers du territoire, en alignant le plus bas sur le plus haut.

Ensuite, ce tarif unique sera augmenté uniformément sur toute la CCOM pour se donner les moyens de mettre en œuvre le programme interannuel de travaux.

Pour 22 communes, en 2023 le tarif restera à 1,7956 € TTC/m³ au 1^{er} semestre et passera à 3,1819 € TTC/m³ pour les volumes consommés à partir de la relève des compteurs.

Quel impact concret et immédiat sur notre facture ?

Cette hausse de tarif ne concerne effectivement que les 22 communes de l'ex-CCVO et certaines communes qui géraient leur service d'eau en régie communale.

Pour une consommation locale moyenne de 93 m³/an, payée 300 € TTC en 2022, cette augmentation de tarification de la part consommation provoquera une hausse de dépenses pour les ménages

- de 21 %, soit + 64 € TTC sur l'année 2023,
- et de 17 % soit +64 € TTC supplémentaires sur l'année 2024.

De 2022 à 2024, la dépense annuelle TTC des ménages passerait donc de 300 € à 428 € (+ 43 %).

Le prix de l'eau à 3,182 € TTC/m³ est payé par les abonnés des communes de l'ex-SIED, depuis une quinzaine d'années, suite à des emprunts de 2.3 M€ HT pour la construction de l'usine d'ultrafiltration de Drée (source de Morcueil). Cet équipement moderne de traitement de l'eau brute devrait être mis au service des communes interconnectées de la Vallée de l'Ouche pour compléter et sécuriser leur approvisionnement.

Dans le contexte de changement climatique, nous le savons, l'eau potable est devenue un enjeu majeur, en France et dans le monde entier.

Nous ne pouvons plus attendre sans intervenir, comme nous l'avons fait trop longtemps.

Nous devons sécuriser nos réseaux et anticiper les risques de manque d'eau potable pour des raisons de quantité mais également de santé humaine.

La CCOM est associée aux études en cours pour diversifier ses ressources, notamment dans le cadre du projet de captage dans le réservoir de Grosbois-en-Montagne. Cette opération initiée par le Département de la Côte-d'Or est conduite en partenariat avec Voies Navigables de France (VNF) et quatre autres collectivités gestionnaires de l'eau.

A Pont-de-Pany le 14 mai 2023